

L'entreprise du XXIe siècle

Titre(s) : L'entreprise du XXIe siècle

Auteur(s) : Moati, Philippe (1962-....)

Autre(s) responsabilité(s) : Loire, Stéphane (1969-....) (Collaborateur)
Pouquet, Laurent (Collaborateur)
Rocheffort, Robert (1955-....) (Préfacier)

Editeur, producteur : La Tour-d'Aigues : Aube, 2002

Description matérielle : 1 vol. 229 p. : graph., tabl., couv. ill. en coul. ; 24 cm

Collection : Monde en cours
Bibliothèque des territoires

ISBN : 978-2-87678-700-1

Appartient à la collection : Monde en cours

A pour sous-collection : Bibliothèque des territoires

Classification décimale Dewey : 338.7

Résumé ou extrait : " Le poids des petites et moyennes entreprises dans l'économie française s'est fortement accru dans la décennie quatre-vingt. ; les années quatre-vingt-dix ont vu, quant à elles, l'essor des très petites entreprises. Il ne faut toutefois pas se méprendre. La petite taille semble être une condition favorable, niais certainement pas suffisante. Comme l'affirme ce livre, le chef d'entreprise est bien souvent l'élément essentiel de la compétitivité de la petite entreprise'. C'est, bien sûr, à la revalorisation de la capacité d'entreprendre que l'on assiste aujourd'hui, bien plus qu'à celle du statut juridique de l'entrepreneur individuel. Mais ne soyons pas naïfs. Nous savons tous que ce dynamisme des petites entreprises ne se fait pas au détriment des plus grandes, mais au contraire bien souvent à leur service. Les auteurs retiennent pour l'avenir trois formes d'organisation possibles pour la nébuleuse des petites entreprises. Dans le groupe, le lien est clair : le lien entre les petites unités se fait dans le cadre d'un projet commun clairement identifié. Dans le réseau de firmes, il y a des bouquets de biens et de services qui sont collectivement offerts et organisés par certaines entreprises qui jouent le rôle d'intégrateur. Seul, le groupement de petites entreprises n'est pas forcément piloté par une entreprise particulière. Comment seront traités les salariés dans ce nouveau visage des entreprises ? Seront-ils condamnés à être les victimes de la flexibilité et de la précarité que cela engendre, ballottés d'une PME à une TPE au gré des commandes des sous-traitances ? N'oublions pas que la performance économique ne peut - ni ne doit - oublier le progrès social. " Robert Rocheffort, directeur général du Crédoc. [4ème de couv.]

Sujet(s) : Réseaux d'entreprises Organisation de l'entreprise Entrepreneurship Small business France

Petites et moyennes entreprises France Entrepreneurs (économie politique) Entreprises individuelles
France Compétitivité (économie politique)

Sujet - Nom commun : Production